



Référence : 002HK001805

A communiquer pour toute correspondance

Réalisé le : 01/04/2016

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



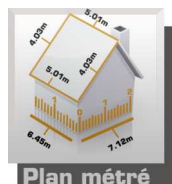
Propriétaire :

- SCI CJP
19 Avenue de L'Europe
67300 SCHILTIGHEIM

Désignation du bien :

Local commercial
19 Avenue de l'Europe Local commercial
67300 SCHILTIGHEIM

Référencé : Non communiqué






Référence : 002HK001805
- SCI CJP

19 Avenue de l'Europe Local commercial
67300 SCHILTIGHEIM

Référencé : Non communiqué

NOTE DE SYNTHÈSE


	DPE (8 pages)		Consommation	Emission
	Consommation: 197,9 kWh/m ² .an, Emissions GES: 6,44 kgéqCO ₂ /m ² .an			

Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Usage

6.3A

Fiche signalétique du DPE

Numero ADEME	1667V3000027Q	Date intervention	01/04/2016
Valable jusqu'au:	01/04/2026	Logiciel :	Atlante Xpert Version 2.0 validé ADEME le 24/04/2013
Type batiment :	Batiment à usage autre qu'habitation	Technicien :	LEPRETRE Eric
Construction :	2000	Signature :	
Surface habitable	136 m ²		
Adresse :	19 Avenue de l'Europe Local commercial 67300 SCHILTIGHEIM		
Désignation : Local commercial			
Propriétaire :		Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :	
Nom :	- SCI CJP	Nom :	
Adresse :	19 Avenue de L'Europe 67300 SCHILTIGHEIM	Adresse :	

Consommation annuelle par énergie

Obtenues au moyen des factures d'énergie des années 2015, 2014, 2013. Prix des énergies indexé au 15/08/2015

	Consommation en énergies finales Détail par usage en kWh _{ep}	Consommations en énergie primaire Détail par usage en kWh _{ep}	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage	0 kWh _{ep}	0 kWh _{ep}	0 €
Eau chaude sanitaire	0 kWh _{ep}	0 kWh _{ep}	0 €
Refroidissement	0 kWh _{ep}	0 kWh _{ep}	0 €
Eclairage	0 kWh _{ep}	0 kWh _{ep}	0 €
Ascenseurs	0 kWh _{ep}	0 kWh _{ep}	0 €
Bureautique	0 kWh _{ep}	0 kWh _{ep}	0 €
Autre(s) usage(s)	10432 kWh _{ep}	26914,56 kWh _{ep}	1441,7 €
Production d'électricité à demeure	0 kWh _{ep}	0 kWh _{ep}	
Consommation d'énergie pour les usages recensés	10432 kWh_{ep} d'électricité	26914,56 kWh_{ep}	1441,7 € + abonnement : 123,95 €

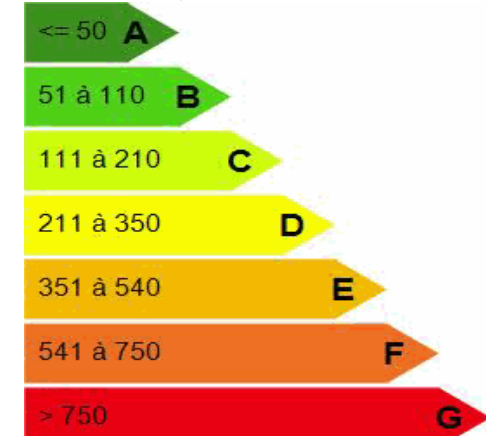
Indicateurs environnementaux

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)
Pour les usages recensés

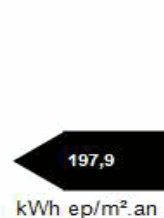
Consommation Réel : 197,9 kWh_{ep}/m².an

Batiment à usage autre qu'habitation



Batiment à usage autre qu'habitation é

Batiment à us

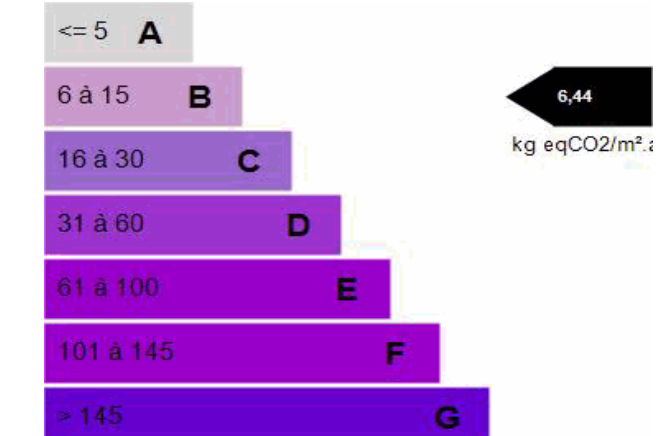


Emissions de gaz à effet de serre (GES)

(en énergie primaire)
Pour les usages recensés

Estimation des émissions : 6,44 kg_{eq}CO₂/m².an

Faible émission de GES



Forte émission de GES



Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Usage

6.3A

Descriptif du logement et de ses équipements

Enveloppe	
andwich : isolé, soit polyuréthane, ou lair	Inconnu - Année isolation : 2000
1 CLOISON PREGY + ISOLATION ACOUS	Cloison de platre - Année isolation : 2000
Plancher bas n°1	Dalle béton - Année d'isolation : 2000
Plancher haut n°1	Terrasse - Dalle béton - année isolation : 2000
Paroi vitrée n°3	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métallique à rupture de pont thermique
Paroi vitrée n°5	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métallique à rupture de pont thermique
Paroi vitrée n°4	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métallique à rupture de pont thermique
Paroi vitrée n°1	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métallique à rupture de pont thermique
Paroi vitrée n°6	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métallique à rupture de pont thermique
Paroi vitrée n°2	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métallique à rupture de pont thermique
Porte n°1	Porte opaque pleine
Système	
Ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 » - Non étanche
Installation n°1 Climatisation réversible	Installation de chauffage sans solaire - Electricité - Pompe à chaleur Air/Air - Air soufflé - Régulation sur générateur - Régulation terminale
ECS n°1	Sans ECS solaire - Electricité - Ballon électrique - 2001

Descriptif des équipements utilisant des énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh/m².an (Energie économisée grâce au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

Pourquoi un diagnostic ?

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisés dans la partie privative du lot.



Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Usage

6.3A

Conseils pour une bonne utilisation de l'énergie

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son local (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent notamment le chauffage et le refroidissement, l'eau chaude sanitaire, le confort d'été, l'éclairage...

Gestionnaire énergie

Mettez en place une planification énergétique adaptée à votre entreprise.

Recommandations pour l'amélioration énergétique et l'entretien

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesure d'amélioration

Commentaires

Les relevés fournis par le client ne permettent pas de dissocier les consommations de chauffage et d'ecs. Ces consommations sont donc regroupées dans le poste chauffage pour ce dossier. Les relevés fournis par le client ne permettent pas de dissocier les consommations de chauffage et d'ecs. Ces consommations sont donc regroupées dans le poste chauffage pour ce dossier.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

Certification

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE

Certification n° : CPDI 1893 V3

Délivré le 18/06/2013

N° du contrat d'assurance : AXA France IARD 6757609604 (Date de validité : 01/01/2017)



Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Usage

6.3A

Fiche technique

Généralité		
Bien	Departement	67 - Bas Rhin
	Altitude	150
	Zone thermique	Zone 1
	Type de batiment	Batiment à usage autre qu'habitation
	Année de construction	2000
	Surface du lot	136
	Nombre de niveau(x)	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5
	Nombre de logement	1
	Inertie du lot	Moyenne
Etenchéité du lot	Menuiserie avec joints	
Enveloppe		
andwich : isolé, soit polyuréthane, ou lair	Surface	58,5 m ²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m ² K)	,45
	Materiau	Inconnu
	Etat d'isolation	
	Resistance de l'isolant	
	Année isolation	2000
1 CLOISON PREGY + ISOLATION ACOUS	Surface	38 m ²
	Mitoyenneté	Local chauffé / habitation
	b (Coefficient de réduction)	
	U (W/m ² K)	,45
	Materiau	Cloison de platre
	Etat d'isolation	Isolation thermique intérieure
	Resistance de l'isolant	
	Année isolation	2000
Plancher bas n°1	Surface	136 m ²
	Mitoyenneté	Local chauffé / habitation
	b (Coefficient de réduction)	
	U (W/m ² K)	,55
	Materiau	Dalle béton
	Etat d'isolation	
	Resistance de l'isolant	
	Année isolation	2000
Plancher haut n°1	Surface	136 m ²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m ² K)	,35
	Materiau	Dalle béton
	Etat d'isolation	
	Resistance de l'isolant	
	Isolants	
Paroi vitrée n°3	Surface	7,101 m ²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Orientation façade	Ouest



Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Usage

6.3A

Paroi vitrée n°3	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	En tunnel	
	Ug_baie (W/m².K)	1,9	
	Uw_baie (W/m².K)	3	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur de lame d'air (cm)	16	
	Gaz de remplissage	Argon ou krypton	
	Menuiserie	Métallique à rupture de pont thermique	
	Largeur du dormant (cm)	7 cm	
	Etanchéité	Oui	
	Largeur du dormant (cm)	7 cm	
	Paroi vitrée n°5	Surface	2,208 m²
		Mitoyenneté	Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1	
Double fenêtre		Non	
Type de baie		Fenêtres battantes	
Orientation baie		Sud	
Orientation façade		Sud	
Inclinaison		Vertical	
Positionnement		En tunnel	
Ug_baie (W/m².K)		1,9	
Uw_baie (W/m².K)		3	
Type de vitrage		Double vitrage vertical	
Epaisseur de lame d'air (cm)		16	
Gaz de remplissage		Argon ou krypton	
Menuiserie		Métallique à rupture de pont thermique	
Largeur du dormant (cm)		7 cm	
Etanchéité		Oui	
Largeur du dormant (cm)	7 cm		
Paroi vitrée n°4	Surface	2,208 m²	
	Mitoyenneté	Extérieur	
	b (Coefficient de réduction)	1	
	Double fenêtre	Non	
	Type de baie	Fenêtres battantes	
	Orientation baie	Sud	
	Orientation façade	Sud	
	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	En tunnel	
	Ug_baie (W/m².K)	1,9	
	Uw_baie (W/m².K)	3	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur de lame d'air (cm)	16	
	Gaz de remplissage	Argon ou krypton	
	Menuiserie	Métallique à rupture de pont thermique	
	Largeur du dormant (cm)	7 cm	
	Etanchéité	Oui	
Largeur du dormant (cm)	7 cm		
Paroi vitrée n°1	Surface	1,848 m²	
	Mitoyenneté	Extérieur	
	b (Coefficient de réduction)	1	
	Double fenêtre	Non	
	Type de baie	Fenêtres battantes	
	Orientation façade	Sud	



Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Usage

6.3A

Paroi vitrée n°1	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	En tunnel	
	Ug_baie (W/m².K)	1,9	
	Uw_baie (W/m².K)	3	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur de lame d'air (cm)	16	
	Gaz de remplissage	Argon ou krypton	
	Menuiserie	Métallique à rupture de pont thermique	
	Largeur du dormant (cm)	7 cm	
	Etanchéité	Oui	
	Largeur du dormant (cm)	7 cm	
	Paroi vitrée n°6	Surface	2,208 m²
		Mitoyenneté	Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1	
Double fenêtre		Non	
Type de baie		Fenêtres battantes	
Orientation baie		Sud	
Orientation façade		Sud	
Inclinaison		Vertical	
Positionnement		En tunnel	
Ug_baie (W/m².K)		1,9	
Uw_baie (W/m².K)		3	
Type de vitrage		Double vitrage vertical	
Epaisseur de lame d'air (cm)		16	
Gaz de remplissage		Argon ou krypton	
Menuiserie		Métallique à rupture de pont thermique	
Largeur du dormant (cm)		7 cm	
Etanchéité		Oui	
Largeur du dormant (cm)	7 cm		
Paroi vitrée n°2	Surface	2,21 m²	
	Mitoyenneté	Extérieur	
	b (Coefficient de réduction)	1	
	Double fenêtre	Non	
	Type de baie	Fenêtres battantes	
	Orientation baie	Sud	
	Orientation façade	Sud	
	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	En tunnel	
	Ug_baie (W/m².K)	1,9	
	Uw_baie (W/m².K)	3	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur de lame d'air (cm)	16	
	Gaz de remplissage	Argon ou krypton	
	Menuiserie	Métallique à rupture de pont thermique	
	Largeur du dormant (cm)	7 cm	
	Etanchéité	Oui	
Largeur du dormant (cm)	7 cm		
Porte n°1	Surface	2,156 m²	
	Mitoyenneté	Extérieur	
	b (Coefficient de réduction)	1	
	U (W/m²K)	3,5	
	Matériau	Porte opaque pleine	
	Positionnement	En tunnel	
	Largeur du dormant (cm)	7 cm	



Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Usage

6.3A

Porte n°1	Etanchéité	Oui
Local non chauffé n°1	Type local non chauffé	Circulation commune sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface des parois sur local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre espace non chauffé (m²)	15m²
	Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre local non chauffé	Oui
	Surface des parois sur local non chauffé donnant sur des locaux chauffés (m²)	23m²
	Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur des locaux chauffés	Oui
Ponts thermiques	Coefficient Paroi vitrée n°1 / Mur n°1 Bardage en panneaux-sandwich : isolé, soit polyuréthane, ou laine de roche, collée au parement.	0,16
	Linéique Paroi vitrée n°1	6,08 m
	Coefficient Paroi vitrée n°2 / Mur n°1 Bardage en panneaux-sandwich : isolé, soit polyuréthane, ou laine de roche, collée au parement.	0,16
	Linéique Paroi vitrée n°2	6 m
	Coefficient Paroi vitrée n°3 / Mur n°1 Bardage en panneaux-sandwich : isolé, soit polyuréthane, ou laine de roche, collée au parement.	0,16
	Linéique Paroi vitrée n°3	10,66 m
	Coefficient Paroi vitrée n°4 / Mur n°1 Bardage en panneaux-sandwich : isolé, soit polyuréthane, ou laine de roche, collée au parement.	0,16
	Linéique Paroi vitrée n°4	5,98 m
	Coefficient Paroi vitrée n°5 / Mur n°1 Bardage en panneaux-sandwich : isolé, soit polyuréthane, ou laine de roche, collée au parement.	0,16
	Linéique Paroi vitrée n°5	5,98 m
	Coefficient Paroi vitrée n°6 / Mur n°1 Bardage en panneaux-sandwich : isolé, soit polyuréthane, ou laine de roche, collée au parement.	0,16
	Linéique Paroi vitrée n°6	5,98 m
	Coefficient Porte n°1 / Mur n°1 Bardage en panneaux-sandwich : isolé, soit polyuréthane, ou laine de roche, collée au parement.	0,16
	Linéique Porte n°1	6,36 m
Système		
Ventilation	Type de ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
	Etanchéité	Non
Installation n°1 Climatisation réversible	Type d'installation	Installation de chauffage sans solaire
	Etanchéité	Non
	Type d'équipement d'intermittence	Central avec minimum de température
	Type de chauffage	Central
	Energie	Electricité
	Type de générateur principal	Pompe à chaleur Air/Air
	Type de régulation	pièce par pièce



Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Usage

6.3A

Installation n°1 Climatisation réversible	Type d'émetteur	Air soufflé
	Type de distribution	
	Surface habitable traitée par chaque équipement	136 m ²
	Régulation terminale	Oui
	Régulation sur générateur	Oui
	Année d'installation des émetteurs	2000
	Puissance du générateur	18
	Veilleuse	Non
ECS n°1	Type d'installation	Sans ECS solaire
	Energie	Electricité
	Type équipement	Ballon électrique
	Contiguïté des pièces	Pièces contigües
	Position de la production	En volume chauffé
	Isolation du réseau	réseau non isolé
	Volume de stockage	200
	Veilleuse	Non
Alimentation	Heure creuse	



Annexe : Documents

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- Le contrôle de la conformité des moyens de chauffage utilisant de la biomasse, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve.

L'état des lieux locaux conformément à la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 ;

- état des lieux et état de division des lots en copropriété.

Le mesurage "Loi Carrez"

Les activités complémentaires suivantes :

- Le calcul des tantièmes et millièmes de copropriété ; réalisation de plan mètre ;
- L'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable ;
- La mesure du radon dans les bâtiments ;
- Certificat de normes de surface et d'habitabilité dans le cadre des prêts à taux zéro ;
- Loi SRU : certificat de logement décent ;
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien ;
- Diagnostic des déchets issus de la démolition des bâtiments (décret n°2011-810 du 31 mai 2011) ;
- tests d'étanchéité à l'air suivant le référentiel Qualibat.

A l'exclusion :

- des études concernant la pollution des sols et des prestations de détection de légionnelle effectuées dans des établissements de soins, des maisons de retraite, des établissements scolaires et parascolaires ;
- de toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre que celle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études.

Activité 2 :

Prélevement d'air, de matériaux, d'eau pour le compte de tiers (sans analyse).

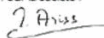
Activité 3 :

Vente et/ou pose de détecteur avertisseur autonome de fumée.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2016 au 01/01/2017 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS,
le 5 janvier 2016
Pour la société :



AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 000 Euros
Siège social : 313, Terrasse de France - 92217 Nanterre Cedex - T22 297 440 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des Assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 297 440
Opérations d'assurance autorisées de l'Union Européenne - Autorisation n° 04/07/2012 - Autorisation n° 04/07/2012

2/3

Attestation assurance 2



ATTESTATION SUR L' HONNEUR

Rappel :

Selon l'obligation de l'article R271-3 (ci-dessous) du code de la construction et de l'habitation (inséré par Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 art. 3 du Journal Officiel du 7 septembre 2006 en vigueur le 1^{er} novembre 2007) : « Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. » (DTC)

Je soussigné **M. Pierre DEROCHE**, gérant de la **SARL AC ENVIRONNEMENT** siret **441 355 914 00298** né à Dusseldorf le 11/02/1975, déclare que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence et que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés pour établir les documents prévus aux 2^o et 3^o de l'article L.271-4, à savoir :

AMIANTE - PLOMB - TERMITES - DPE - GAZ - ELECTRICITE

Je déclare que la **SARL AC ENVIRONNEMENT** en la personne de Pierre Deroche est souscriptrice d'une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.

Selon l'article R271-2 (inséré dans le code de la construction et de l'habitation par le décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 art. 3 Journal Officiel du 7 septembre 2006 en vigueur le 1^{er} novembre 2007) : les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance.

Le contrat responsabilité civile professionnelle **Général n° AM895928** renouvelable avec tacite reconduction de la **SARL AC ENVIRONNEMENT** répond à ces obligations.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus,

Je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition de l'organisme certificateur dénommé **ICERT certifications de personnes**.

Fait à Riorges le 11 mai 2015

Pierre DEROCHE
Directeur Général



SARLAC Environnement au capital de 300 000 Euros - Siège social : 64 rue Clément Ader 42153 RIORGES - Code APE : 7120B / RCS : 441 355 914 00298 - Est assuré par Générali RCP n°AM895208
Tél : 0 800 400 100 | Fax : 04 77 44 92 49 | site : http://www.ac-environnement.com

Attestation sur l'honneur

Voire Assurance

ACE PRÉSTATAIRES



SAS SYNAPPS
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES FR

COURTIER

SAG VIGNY DEPIERRE ARCHAM
IMMEUBLE ABC 2 ENTREE B
74160 ARCHAAMP
Tél : 04 50 31 58 01
Fax : 04 50 31 58 07
Porte-feuille : 0201340884

Voix référencés :
Contrat n° 675609604
Client n° 0548604120

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS SYNAPPS
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES

Pour l'application du présent contrat, on entend également par « Assuré » :

Assuré additionnel 1 :	Assuré additionnel 2 :
SARL AC ENVIRONNEMENT 64 RUE CLEMENT ADER 42153 RIORGES	SA CRD 358 ROUTE D'AIFFRES 79000 NICORT
Assuré additionnel 3 :	Assuré additionnel 4 :
SARL AC PRELEVEMENT ZI DU PONT LIEU DIT LA LEVA 42300 VILLEREST	SARL ATLANTIC DEVELOPEMENT ZI DU PONT LIEU DIT LA LEVA 42300 VILLEREST

Et titulaire d'un contrat d'assurance n° **675609604** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité 1 :

- Les activités énumérées par l'article L. 271-4 du Code de construction et de l'habitation :
- Le diagnostic plomb y compris avant travaux ou démolition ;
- Le diagnostic amiante y compris avant travaux ou démolition ;
- Repérage initial des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) ;
- Contrôle de l'état de conservation des MPCA ;
- Repérage des MPCA avant-vente ;
- Contrôle de la concentration en fibre d'amiante dans l'air (mesure d'empoussièrément) ;
- Repérage des MPCA avant travaux et démolition ;
- Etat parasitaire ;
- La présence de termites ;
- L'état de l'installation de gaz ;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques (ERNMT) ;
- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité ;

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 000 Euros
Siège social : 313, Terrasse de France - 92217 Nanterre Cedex - T22 297 440 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des Assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 297 440
Opérations d'assurance autorisées de l'Union Européenne - Autorisation n° 04/07/2012 - Autorisation n° 04/07/2012

1/3

Attestation assurance

I.Cert Institut de Certification

CERTIFICAT DE COMPETENCES

DIAGNOSTICQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 1893

Version 03

Je soussigné
Philippe TROUAX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Eric LEPRETRE

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Amiante	Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet : 05/07/2012, date d'expiration : 04/07/2017
DPE	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 18/06/2013, date d'expiration : 17/06/2018
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 06/06/2012, date d'expiration : 05/06/2017
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 11/06/2013, date d'expiration : 10/06/2018

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 22/08/2013




Année du 8 au 30/09/2015 délivrance des attestations de certification des personnes professionnelles titulaires de l'habilitation individuelle de qui résulte par sa entrée du 10/12/2011 et du 10/12/2011. Année du 10 octobre 2006 délivrance des attestations de certification de compétence des personnes physiques titulaires de l'habilitation individuelle de qui résulte par sa entrée du 08/12/2009 et du 10/12/2011. Année du 20 octobre 2006 délivrance des attestations de certification des personnes physiques titulaires de l'habilitation individuelle de qui résulte par sa entrée du 10/12/2009 et du 10/12/2011 et du 10/12/2011. Année du 21 novembre 2006 délivrance des attestations de certification des personnes physiques titulaires de l'habilitation individuelle de qui résulte par sa entrée du 10/12/2009 et du 10/12/2011. Année du 21 novembre 2006 délivrance des attestations de certification des personnes physiques titulaires de l'habilitation individuelle de qui résulte par sa entrée du 10/12/2009 et du 10/12/2011. Année du 8 juin 2008 délivrance des attestations de certification de compétence des personnes physiques titulaires de l'habilitation individuelle de qui résulte par sa entrée du 10/12/2009 et du 10/12/2011.



Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GRE